

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-2212/17/BM

**■ Demande de subvention relative à l'opération "mise en oeuvre du programme de travaux du Plan de massif Ouest Sainte Baume - Appel à projet 2017" sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
MET 17/4080/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions élaboré conjointement lors de l'étude de « Plan de massif Ouest Sainte Baume » notamment en matière de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), il est nécessaire d'établir une programmation prévisionnelle de travaux à but DFCI pour l'année 2017, répondant aux objectifs de cette étude.

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 80 % au titre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de défense des forêts contre les incendies du FEDER .

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et en particulier l'Etat, l'Union Européenne, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux des Bouches-du-Rhône et du Var et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de ces opérations sur le Plan de Massif Ouest Sainte Baume est estimé à 246 550 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juillet 2017**

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13	20 %	49 310 euros
Conseil Régional PACA	20 %	49 310 euros
Etat	20 %	49 310 euros
Union Européenne	20 %	49 310 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	49 310 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération du 9 février 2017 reçue au contrôle de légalité le 24 février 2017 approuvant cette demande de financement mais qu'il y a lieu de modifier au motif de plusieurs éléments manquants,
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole n° FAG 032-13-12/169/M créant l'Autorisation de Programme n° 2017045 relative à l'opération.« travaux conservatoire forêt méditerranéenne ».

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : programmation de travaux à but DFCL pour l'année 2017 sur le « Plan de massif Ouest Sainte Baume ».

Délibère

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juillet 2017

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, du Conseil Départemental du Var, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération,

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille -Provence, section d'investissement - Nature 1311, 1312, 1313 et 13178 76 – Préservation du patrimoine naturel – Autorisation de Programme N° 2017045.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA